

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
n° DEL211221-06

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie à huis clos (article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; ELEGANTINI Muriel ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Etaient représentés : FRANCISCI Lisa par SUSINI Vincent ; PAOLI Franck par PAOLI Christian ; MICAELLI Marie-Luce par ANDREANI Agnulina ; BARBONI Toussaint par GUIDICELLI Sébastien ; ANGELI Filippu Antone par PIERI Pierre-Louis ; GAMBOTTI Marie-Pierre par SUSINI Vincent ; MURGIA Sandrine à PAOLI Christian ; VILLARD-ANGELI Dominique par FARENC Nicole ; PIREDDA Albert par SALDANA Esteban.

Secrétaire de séance : Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 22/12/2021

Convocation : 14/12/2021

**OBJET : MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU JURY DE CONCOURS –
CREATION ET REHABILITATION DU PLATEAU SCOLAIRE ET SPORTIF D'ABBAZIA**

Le Maire rappelle que par délibération 2021/23 en date du 6 juillet 2021, le conseil municipal avait arrêté la composition du jury de concours -Création et réhabilitation du plateau scolaire et sportif d'Abbazia.

Cette délibération désignait notamment, six personnes qualifiées à voix délibératives pour le collège « personnalités compétentes » dont le Directeur Général des Services de la mairie, Monsieur Christophe CHALULEAU.

Considérant la démission de Monsieur Christophe CHALULEAU de son poste de DGS,

Considérant qu'il y a lieu dès lors de remplacer Monsieur Christophe CHALULEAU au sein du collège « personnalités compétentes » dudit jury de concours ;

Considérant que le poste de DGS de la mairie de Prunelli di Fium'Orbu est assuré par Madame Jacqueline JANIEC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De remplacer Monsieur Christophe CHALULEAU par la nomination de Madame Jacqueline JANIEC au sein du collège « personnalités compétentes » du jury de concours -Création et réhabilitation du plateau scolaire et sportif d'Abbazia.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

